

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU **28 novembre 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sauvillers-Mongival sous la présidence de Monsieur PELTIEZ Gilles, Maire.

Etaient Présents : Mr PELTIEZ Gilles, Mr WABLE Vincent, Mr VATIN Dominique, Mme LANGEVIN Michèle, Mme FRENOY Christiane, Mr BACHELLEZ Francis, Mr PELTIEZ Christophe, Mr SOYEZ David, Mr ROGER Nicolas, Mr FAVRESSE Sylvain, Mr PINARD Jean-Michel .

Présentation des chiffres de fonctionnement des nouvelles classes par Mr BLIN de la CCVN

Mr BLIN de la Communauté de Communes du Val de Noye a été chargé de présenter aux membres du conseil le projet de RPC bi-polaire. Deux structures sont prévues. La section maternelle est concentrée à Louvrechy et la section élémentaire à Rouvrel. Le projet est constitué de bâtiments existants avec une extension pour accueillir les autres classes et la création d'une cantine à Rouvrel. Le financement de l'investissement est supporté entièrement par les communes de LOUVRECHY et ROUVREL. Seul le fonctionnement sera pris en charge par les 6 communes du RPI.

Le coût de fonctionnement à la charge de la commune de Sauvillers-Mongival sera un peu moindre que celui supporté actuellement par la classe de maternelle de Sauvillers.

Suite aux explications détaillées et chiffrées, les membres du conseil demandent une semaine de réflexion avant de se prononcer et donner leur avis.

Une réunion de conseil est prévue le lundi 05 décembre 2016 à 19h00 au cours de laquelle le conseil donnera sa décision définitive.

Devis S.P.E.E pour les nouveaux compteurs d'eau

Le maire présente aux membres du conseil un devis de compteurs d'eau d'un montant de 1852,80 € TTC. Ce devis concerne la mise en place d'un bloc de 2 compteurs prévu pour les bâtiments réhabilités en 2 logements d'habitation. Le conseil accepte à l'unanimité le devis de la S.P.E.E

Demande de subvention pour le voyage des écoles primaires.

Les professeurs des écoles ont pour projet un séjour de 2 jours à Boulogne sur Mer pour les enfants du RPI. Une subvention de 600 € est demandée à chacune des 6 communes du RPI.

Les membres du conseil décident à l'unanimité d'attribuer une subvention de 600 €.

Nomination d'un délégué suite à la fusion des communautés de communes.

Le conseil décide de reconduire pour la nouvelle communauté de communes les mêmes délégués titulaire et suppléant soit Mr PELTIEZ Gilles délégué titulaire et Mr Wable Vincent délégué suppléant.

Questions diverses :

Bail de chasse : le bail de chasse sera à renouveler en 2017. Le maire demande au conseil s'il est d'accord pour le reposer au preneur actuel. Les membres du conseil donnent leur accord pour renouveler le bail de chasse à Mme HARENT.

Achat mobilier : L'achat de mobilier de bureau sera prévu au BP 2017.

Arbre de Noël : l'Arbre de Noël des enfants est fixé au 18 décembre 2016 à 16h00